

Pour diffusion immédiate

Le dossier public n'a aucunement démontré qu'une révision complète des règlements du CRTC s'avérait nécessaire, selon la GCR

Toronto, le 18 avril 2008 – La Guilde canadienne des réalisateurs (GCR) a comparu aujourd'hui devant le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), dans le cadre de l'audience publique portant sur un examen du régime réglementaire pour les entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR) et les services de télévision spécialisée et payante (services facultatifs).

La GCR a demandé au Conseil de maintenir en place certains éléments clés du régime réglementaire actuel en ce qui concerne les EDR et les services facultatifs, compte tenu du fait que le dossier public n'a fourni aucune preuve à l'effet qu'une révision complète des règlements s'avérait nécessaire. De l'avis de la GCR, les règles concernant la protection de l'accès et des genres doivent donc demeurer inchangées. L'organisme a aussi pressé le Conseil de faire en sorte que les entreprises titulaires faisant l'objet de cet examen soutiennent davantage la production de séries dramatiques canadiennes originales.

« De toute évidence, le régime réglementaire actuel s'avère efficace, du fait que les EDR et les services facultatifs déclarent des marges de profits de plus de 20 % », a souligné Alan Goluboff, président de la GCR, ajoutant que « le fait de démanteler tout élément clé de ce régime menacerait l'intégrité et la diversité du système de radiodiffusion ». Il s'agissait de la dernière comparution de M. Goluboff à titre de président de la GCR.

Lors de l'audience publique, la GCR a aussi souligné l'absence de toute forme d'un quiproquo de la part des EDR, qui souhaitent voir les règles concernant la protection de l'accès et des genres abolies en ce qui a trait aux services facultatifs canadiens, et qui cherchent aussi à avoir accès à de nouvelles sources de revenus telles que la publicité sur les services de vidéo sur demande et sur les disponibilités locales. « Malgré le fait qu'elles mènent la charge en faveur de tels changements, les EDR n'ont nullement offert d'accroître leur contribution à notre système en échange de mesures réglementaires – ou *déréglementaires* – qui leur seront fort profitables, a indiqué Brian Anthony, directeur général national et chef de la direction de la GCR. Nous insistons vivement auprès du Conseil afin que ce dernier ne laisse pas le balancier de la déréglementation pencher trop en faveur des EDR. Il en résulterait invariablement un système de radiodiffusion canadien amoindri. »

La GCR s'est aussi dite profondément préoccupée par la présentation de CTVgm et Canwest qui a eu lieu hier. Ces diffuseurs cherchent à obtenir un tarif de distribution, sans toutefois proposer de consacrer une part des revenus ainsi générés à la production de dramatiques canadiennes

originales. « Essentiellement, ce que CTVgm et Canwest ont demandé au Conseil, c'est de modifier les règles en place de façon à leur permettre d'accroître de 150 millions \$ leurs revenus annuels combinés - mais elles ne veulent pas injecter un seul sou de ces sommes dans la programmation originale canadienne. Cela est tout à fait inacceptable et ne sert que leurs propres intérêts, a dit Monique Lafontaine, avocate générale et directrice aux affaires réglementaires à la GCR. Les dramatiques canadiennes ont besoin de soutien plus que tout autre type de contenu, et pourtant, les télédiffuseurs refusent de leur apporter ce soutien. »

À propos de la Guilde canadienne des réalisateurs

La Guilde canadienne des réalisateurs (GCR) est une organisation syndicale nationale représentant plus de 3 800 professionnels clés des services artistiques et logistiques de l'industrie cinématographique et télévisuelle dans tous les domaines : réalisation, conception, production et montage. La GCR négocie et gère des conventions collectives, exerce des pressions pour ses membres en ce qui concerne certains sujets d'intérêt particulier tels que le contenu canadien et la réglementation du CRTC, et veille au financement de films et d'émissions de télévision canadiens.

-30-

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :

Lisa Mahal, directrice des communications
(416) 482-6640, poste 251, ou lmahal@dgc.ca